

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-1103/SG/FP portant ouverture d'un concours direct pour le recrutement d'un assistant d'élevage stagiaire

n° 72-1103/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
17 juillet 1972

Numéro JO
n° 15 du 10/08/1972

Date du numéro
10 août 1972

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Un concours direct pour le recrutement d'un assistant d'élevage stagiaire est ouvert le jeudi 12 octobre 1972 à 7 heures à l'école de la Zone portuaire sud. Art. 2. — Les déclarations de candidature, écrites à la main sur papier libre et signées de chaque candidat, accompagnées des pièces réglementaires ci-après désignées : — copie conforme du B.E.P.C. ou certificat de scolarité équivalent : — extrait de l'acte de naissance ; — certificat de nationalité française ou copie conforme de la carte d'identité française accompagné d'une photocopie d'identité : — bulletin de casier judiciaire n° 8, devront être déposées le samedi 23 septembre 1972 à midi au plus tard.au Ministère de la Fonction publique (secrétariat).